2016, Maxence a 11 ans!

Le début d’année se poursuit avec des débit de stomie faibles et des maux de ventre. Du coup, plutôt qu'une douche, Maxence prend des bains un peu chaud en protégeant bien le cathéter,

afin de tenter de relancer le transit. Cela fonctionne plus ou moins mais c’est toujours çà. Allez, on y croit!!

La nuit du 7 janvier a été catastrophique à cause d'une infection urinaire... Du coup, pas d'école et de nombreux soins pour tenter de soulager la douleur. Par contre, les débit de stomie remontent un peu sans pour autant être normaux: à suivre…

Le 10 janvier, c’est notre loto. Il remporte un immense succès avec plus de 800 personnes et malheureusement une centaine de personnes de refusées faute de places. Nous recherchons des lots tout au long de l’année, l’organisons et l’animons seuls : c’est une immense fierté de fédérer autant de monde autour d’un évènement.

12 janv, tous les voyants sont au vert: pas de maux de ventre comme la veille, pas trop fatigué alors on fonce à l’école!!

Allant mieux, 4 jours plus tard, nous retentons de boucher l'intestin afin de forcer les selles à passer par l'intestin remis en continuité en juillet car plus rien ne passe de lui-même et Maxence fait donc une colite d'exclusion. J’ai reçu la veille ce matériel suite à de nombreuses recherches plutôt que de mettre un bouchon en plastique ou un tampax comme le proposait le chirurgien. Dès le début c'est très douloureux... Le bouchon tient 5h... Il vient d'être expulsé et cela coule partout à flot par la stomie. On arrête l'expérience pour aujourd'hui car il a mal au ventre et à l'orifice de sa stomie.

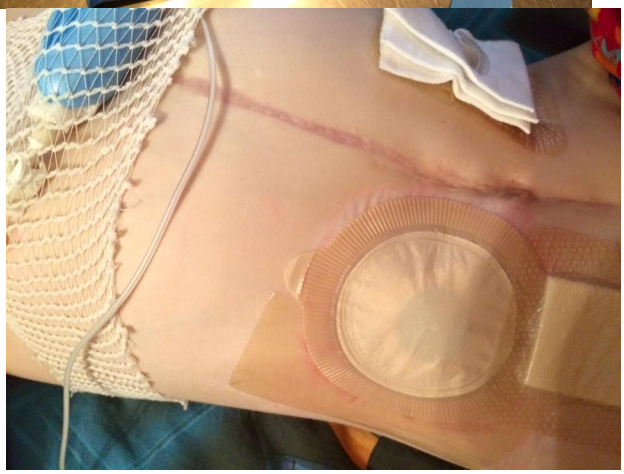

Le 19 janvier, Maxence participe à un tournoi d'échecs en équipe avec son club de Corbas. Il est très fier d'être compté parmi les participants !

Le 20 janv, nous allons à l'hôpital en consultation cardiaque car son coeur lui reprovoque de fortes douleurs depuis 1 mois et ce, tous les jours. On lui pose un holter. Les résultats ne montreront rien d'alarmant mais il faut rester vigilant d'autant que ces crises paniques lui empoissent son quotidien et le notre…

Nous pouvons nous attendre à un mois de mai très intensif avec une représentation théâtrale offerte par les Feuill’art

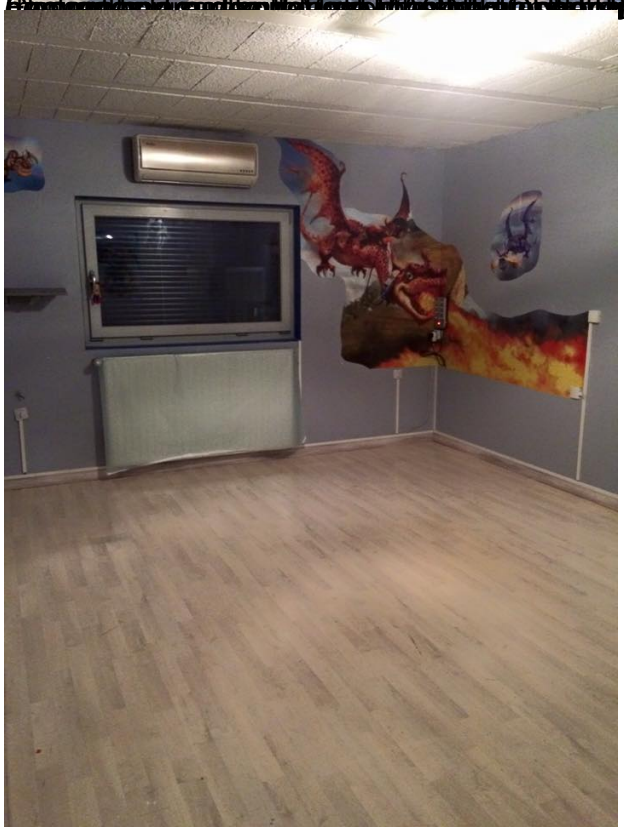

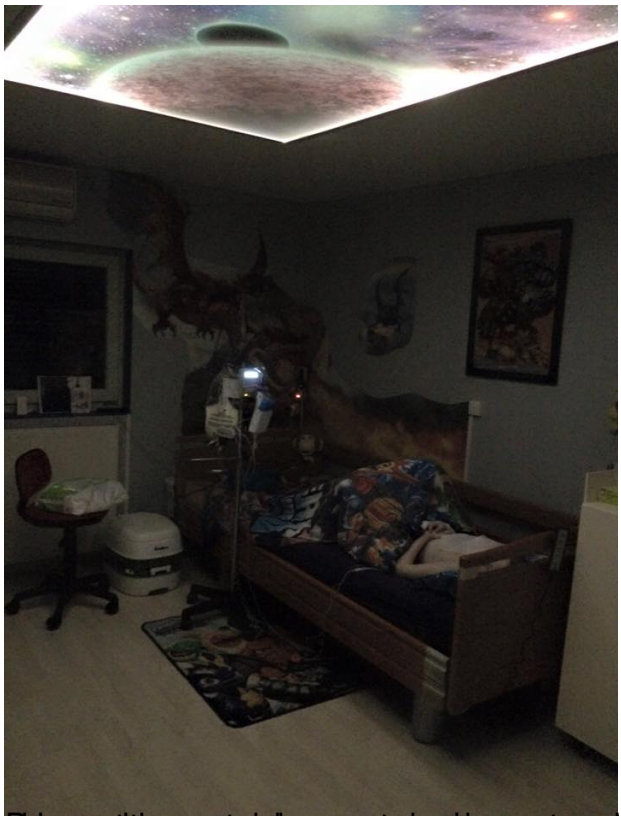

[illegible] sommeil... Une fin de nuit plus calme même

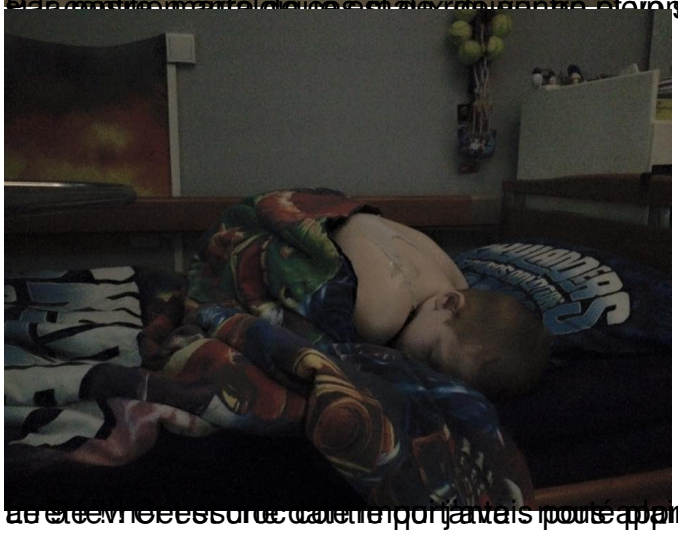

[illegible] enfin

ESCROQUERIE

En fuite depuis 3 mois, l'arnaqueur des lotos interpellé et écroué

Rémi Janacek a été interpellé dans le Gard, vendredi. Mis en examen pour escroquerie, il a été placé en détention provisoire.

Une dizaine d'associations organisatrices de lotos dans le Roannais avaient été floués. Photos d'archives Le Progrès

Bingo ! Après plus de trois mois de recherche, les gendarmes sont parvenus à mettre un terme à la cavale de Rémi Janacek. Ce dernier a été interpellé vendredi après-midi à Saint-Gilles, dans le Gard (lire par ailleurs). Transféré à la gendarmerie de Roanne, où il a été placé en garde à vue, l'homme a été présenté à un juge d'instruction, ce dimanche. Rémi Janacek a été mis en examen pour escroquerie, puis placé en détention provisoire par le juge des libertés et de la détention, a confirmé le parquet de Roanne, lundi soir.

Plusieurs dizaines de milliers d'euros de préjudices

Ce gérant de société faisait l'objet d'un mandat de recherche depuis le mois de novembre 2015. Il est suspecté d'avoir floué de plusieurs dizaines de milliers d'euros, une dizaine d'associations organisatrices de lotos. Pendant plus d'un an, il est intervenu sur les lotos du Roannais en gérant la communication (publicité dans les journaux, flyers) et fournissant les lots contre rémunération. Il proposait notamment des bons d'achats aux associations qui en avançaient le montant. Elles n'en ont jamais vu la couleur. Parmi la dizaine de victimes connues à ce jour, on peut citer la Chorale de Roanne qui avait versé 5 000 € pour la communication autour d'un loto organisé le 20 décembre, plus 6 000 € de bons d'achat. Et c'est sans compter les participants aux lotos qui avaient gagné des voyages à Disney ou à Annecy, dont ils n'ont pu bénéficier.

Il aurait également arnaqué un chanteur de la plaine du Forez qui lui avait versé 1 600 € pour dupliquer un album.

Ces agissements ont mis en difficulté plusieurs des associations et sali la réputation de Manu et Sandrine, animateurs de loto sur lesquels intervenait Rémi Janacek : « Certaines personnes ont cru que l'on était de mèche avec lui. Alors qu'on s'est fait avoir comme les autres. On a également perdu de l'argent, car on n'a pas facturé certaines de nos prestations auprès des associations qui ont été victimes de ces agissements ».

Max Chapuis

Mis en examen en 2013, il se disait victime d'une usurpation d'identité

En 2013, Rémi Janacek a été poursuivi pour des délits d'escroqueries, vols et usage de chèques falsifiés, abus de confiance. Il se serait notamment fait passer pour le donneur d'ordre de la communauté de communes du Pays d'Amplepuis-Thizy pour organiser un concert. Un budget de 80 000 euros avait été prévu et il aurait perçu un acompte de 43 000 euros pour ce concert qui n'a jamais eu lieu. Des associations qui viennent en aide à des enfants malades auraient également été abusées.

Rémi Janacek aurait proposé ses services comme chef de production et de communication, et confisqué l'argent confié par les associations pour organiser des événements tels que des concerts qui ont, par la suite, été annulés. Le mis en cause aurait nié les faits et affirmé avoir été victime d'une usurpation d'identité.

Rémi Janacek avait fait tellement de victimes que certaines avaient créé une page Facebook « Mais où est Rémi Janacek ». C'est cette page qui a annoncé son interpellation, lundi après-midi.

M.C.

Rémi Janacek. Photo d'archives Le Progrès

« Il a réservé une chambre via une entreprise qui n'existait pas »

Joanin et Marie-José Martinez, hôteliers à Saint-Gilles (Gard)

C'est au « Saint-Gillois », un petit hôtel de Saint-Gilles, près de Nîmes (Gard) que Rémi Janacek a été interpellé vendredi après-midi.

« Il est arrivé chez nous le 26 décembre. Il avait réservé via un fax émis par une entreprise qui expliquait prendre en charge tous ses frais », explique Joanin Martinez.

« Il a dit qu'il travaillait la nuit, donc on ne faisait pas attention à lui. C'est lorsque les factures n'ont pas été acquittées qu'on a eu des doutes. On s'est montré plus pressant car on a eu un doute sur l'existence de son entreprise. Vendredi, il a dû sentir le vent tourner et il a commencé à débarrasser sa chambre discrètement. Il avait mis toutes ses affaires dans un sac-poubelle, en expliquant qu'il emmenait son linge sale à la laverie. J'ai relevé sa plaque d'immatriculation et son nom, et je suis allé à la brigade de gendarmerie. C'est eux qui n'ont dit qu'il était recherché. J'ai alors bloqué son véhicule avec le mien et j'ai appelé un neveu à Arles, plus jeune et plus costaud, pour qu'il vienne m'aider afin qu'il ne prenne pas la fuite. Finalement, une unité spéciale des gendarmes est arrivée de Nîmes vers les 15 heures et l'a interpellé dans sa chambre. Il a quitté l'établissement avec les menottes. Son véhicule est toujours sur le parking de notre établissement », poursuit Joanin Martinez.

« Bien évidemment, on a porté plainte. Ce monsieur était en pension complète et nous laisse une ardoise de 2 600 € », poursuit Marie-Josée Martinez. « Comme il était recherché, vous pensez qu'on aura une prime ? », ironise l'hôtelière. « On s'est vraiment fait avoir. Maintenant on ne va plus faire confiance à personne. Tout le monde devra payer d'avance », prévient Marie-Josée.

M.C.

Rédaction : Rue Claude Limousin, 42160 Andrézieux-Bouthéon - 04 77 36 43 05 - Fax : 04 77 36 43 08 - lprandrezieux@leprogres.fr ; Publicité : 04 77 91 48 69 - lprpublicite42@leprogres.fr

Maxence et « Vole, papillon d'amour » victimes d'abus de confiance

Escroquerie. Près de 6 000 euros de préjudice mais surtout le discrédit jeté sur le nom de l'association pontrambertoise.

« On ne peut impunément s'attaquer à un enfant malade et jeter le discrédit sur une association caritative » s'insurge Corinne Drevet, maman du petit Maxence et présidente de « Vole, papillon d'amour ».

« L'association a été créée en 2010 dans le but de faire face aux frais financiers inhérents à l'état de santé de mon fils qui souffre de deux maladies orphelines : la maladie de Hirschprung (dysfonctionnement généralisé du système digestif) et la POIC (pseudo-obstruction intestinale chronique) et lui offrir un quotidien plus supportable. L'aide de chacun, au sein de l'association et lors des manifestations, est primordiale car c'est cette chaîne de solidarité qui donne à Maxence la force de poursuivre son combat contre la maladie et de surmonter ses souffrances. »

Mais il est des personnes pour qui les mots solidarité ou générosité n'ont vraiment aucun sens. Pour preuve ce soi-disant chargé de la promotion et de la communication qui a floué nombre de personnes et qui a finalement détourné pour son compte des sommes d'argent importantes qu'auraient dû recevoir « Vole, papillon d'amour ».

Des avances de fonds pour 2000 CD

L'histoire avait pourtant bien commencé. Mickaël Jones, célèbre guitariste et interprète, et un compositeur, Bernard Clapot, souhaitaient offrir une chanson à une association caritative. Le cas de Maxence les touche et « Vole, papillon d'amour » correspond donc aux critères qu'ils recherchaient. C'est ainsi que le morceau « Enfants solidaires » est écrit. Il sera interprété par une jeune chanteuse, Sonia Ollier, pour qui Bernard Clapot a également composé un titre.

C'est à ce moment que le conte de fée commence à se transformer en cauchemar. Un proche de la chanteuse s'impose dans le projet de sortie du CD comme chargé de la production et de la communication via une société. Une aide appréciée, alors, par l'association pontrambertoise, peu au fait des procédures à suivre pour la sortie d'un disque et assurer son lancement. « Vole, papillon d'amour » fait des avances de fonds pour lancer la production de 2000 CD qui doivent être livrés en février lors de la projection sur grand écran du clip qui a été tourné pour la chanson. En mars toujours rien et des show case sont prévus, des préventes sont été faites sur le net… Erreur de fabrication s'excuse le chargé de com. Il faut relancer la fabrication car les disques qui lui ont été fournis ne comportent pas le clip. Il faut faire vite alors il faut de nouveau régler des frais de production, refaire des versements à la SACEM…

Après moult péripéties et histoires abracadabrantes, Corinne Drevet arrive finalement à récupérer en région lyonnaise près de 2000 CD mais combien ont été détournés, combien ont été vendus à son insu rien ne l'indique. Les factures, les relevés bancaires prouvant que des virements ont été faits à l'ordre de « Vole, papillon d'amour », fournis par le personnage sont en réalité des faux. Devant assurer la promotion du disque, l'homme a emporté toutes les banderoles de l'association qui aujourd'hui n'a plus aucune signalétique à sa disposition.

Le préjudice de cette affaire est d'au moins 6 000 euros. Mais c'est surtout le préjudice moral qui est important. « Le nom de Vole, papillon d'amour » a été discrédité. Cet individu s'est permis de signer des contrats au nom de l'association et nous n'étions même pas au courant. Il bénéficiait par exemple du prêt d'un véhicule qui devait soi disant servir au transport de Maxence. Alors combien d'autres faits a-t-il caché ? C'est honteux de briser l'espoir d'un enfant et de se jouer de la générosité des gens. C'est d'ailleurs pourquoi j'ai porté plainte auprès de la gendarmerie et que j'irais jusqu'au bout de la procédure » déclare Corinne Drevet.

Aujourd'hui la justice s'est saisie de l'affaire. Des preuves des malversations commises par cet individu ont été réunies par les militaires. L'homme semble d'ailleurs déjà connu pour des affaires presque similaires dans le secteur de Montbrison. ■

Fabienne Cholat-Jessand

Corinne Drevet la maman de Maxence. Photo Fabienne Cholat-Jessand

« C'est honteux de briser l'espoir d'un enfant »

Corinne Drevet, maman de Maxence

Série noire pour l'association

Série noire pour l'association.
Des palettes de matériel informatique ont été dérobées au domicile de la famille Drevet. Des ordinateurs hors d'usage récupérés par l'association pour le recyclage. Mauvaise pioche pour les malfrats qui ont tout simplement jeté en pleine nature les rebuts.
Morale de l'histoire : aucun bénéfice pour « Vole papillon d'amour » mais des frais en plus car il a fallu payer pour l'élimination des écrans récupérés.
C'est pour éviter pareille mésaventure et abriter les matériaux collectés que l'association recherche actuellement un local ou un petit entrepôt à Saint-Just-Saint-Rambert. Pour toute offre, contacter : « Vole, papillon d'amour » au 89 rue du Père-Sambardier ou par mail : volepapillondamour@orange.fr

24 HEURES EN VILLE

FAMILY CINÉMA
Du flamenco pour la clôture des Automnales
Déjà projeté en ouverture des Automnales, le film musical « Flamenco Flamenco » sera de nouveau, ce samedi soir, au programme pour la clôture de ce festival d'œuvres cinématographiques appelant à réfléchir et dialoguer sur des sujets très variés constituant notre vécu et nos préoccupations.
Le chef-d'œuvre artistique de Carlos Saura dévoile des chants et danses du flamenco traditionnel ainsi que de nouveaux talents.
La projection sera précédée d'une démonstration avec une danseuse et deux guitaristes et suivie du verre de l'amitié.
« Flamenco Flamenco » samedi 6 à 20 h 30. Tarif : 5,60 €.

CLUB CANIN FORÉZIEN
Entrée gratuite pour le concours
Dimanche 7 octobre, le Club Canin Forézien organise une compétition d'agility ouverte au public. De 8 h à 18 h le terrain du club, situé derrière la Verrerie de Saint-Just-Saint-Rambert, sur les bords de Loire, accueillera de nombreux cynophiles. Les dresseurs auront pour tâche de guider leur chien à travers un parcours d'obstacle alliant éducation de l'animal et discipline sportive. Les participants seront départagés par deux juges officiels de la Société Centrale Canine. L'entrée sera gratuite pour les curieux qui souhaiteraient assister à la compétition.

FIL ROUGE

BRASSERIE RESTAURANT DE L'INDUSTRIE
MOULES DE BOUCHOT 12€90
MENU DU JOUR 11€50
St-Just-St-Rambert
22, Bd de l'industrie
PARKING
Tél. 04 77 52 62 94

EN IMAGE

Photo Nikole Daussin-Charpantier

La vogue commence aujourd'hui
Depuis quelques jours les forains se sont installés dans le quartier de Saint-Rambert. Les manèges prennent forme et les animations seront prêtes aujourd'hui pour l'ouverture de la vogue qui animera le quartier jusqu'au 14 octobre.

edition-du-forez-20160210.pdf

ROANNE ARNAQUE

Une page Facebook qui fédère les victimes de Rémi Janacek

La page « Mais où est Rémi Janacek » a été créée par une victime pour éviter que d'autres ne se fassent abuser et fédérer les victimes.

Photo DR

Quand on tape sur Google le nom de Rémi Janacek, l'arnaqueur des lotos, la page Facebook « Mais où passé Rémi Janacek » arrive en 3e position. Celle-ci a été créée le 30 novembre 2015 par une de ses victimes. Il s'agit d'une commerçante de Tarare escroquée de 6 000 € en 2012 par cet individu par l'intermédiaire de la société Podium Apocalypse. C'est sous le pseudonyme « Marie dénonce » qu'elle a créé cette page, pour éviter de se faire bloquer son compte Facebook par l'administrateur du réseau social.

Un internaute évoque une escroquerie à Bourges

« Cette page a été créée pour mettre en garde les gens, éviter que d'autres ne se fassent avoir », explique sa créatrice. Elle y répertorie tous les articles de presse parus sur Rémi Janacek. Et les victimes s'y retrouvent pour raconter leurs mésaventures, permettant de constater que les escroqueries ne sont pas concentrées dans les seuls départements du Rhône et de la Loire puisqu'un internaute évoque une escroquerie à Bourges au préjudice matériel son et lumière pour le gala de l'IUT.

« Je suis très contente d'avoir créé cette page. Elle n'a pas aidé à l'attraper mais elle a permis aux gens de se regrouper, notamment les personnes qui pouvaient se sentir isolées et de voir qui c'était. » C'est par l'intermédiaire de cette page qu'elle a appris son interpellation, vendredi dans le Gard. C'est l'hôtelier de Saint-Gilles, Joanin Martinez, qui a signalé par message Facebook l'interpellation de Rémi Janacek. Celui-ci lui avait loué une chambre. L'hôtelier, ne voyant pas les règlements de l'entreprise au sein de laquelle le client était censé travailler, a alerté les gendarmes. Lesquels ont procédé à l'interpellation et expliqué que Janacek était recherché. « J'ai appelé Joanin Martinez et il m'a décrit l'affaire », explique la commerçante de Tarare qui a aussitôt publié l'information sur Facebook, publication vue par près de 5 000 personnes. « C'est là qu'on voit l'importance d'internet. Maintenant, on appréciera le jour où il y aura un procès et on pourra tous se retrouver. »

Rémi Janacek a été mis en examen et placé en détention provisoire.

Kévin Triet

Déjà mis en examen en 2015

Rémi Janacek avait déjà été mis en examen l'an passé par le juge d'instruction de Villefranche-sur-Saône pour exécution d'un travail dissimulé, reproduction d'une marque sans l'autorisation de son propriétaire, contrefaçon, escroqueries, abus de confiance en récidive, faux, altération frauduleuse de la vérité dans un écrit et usage de faux en écriture.

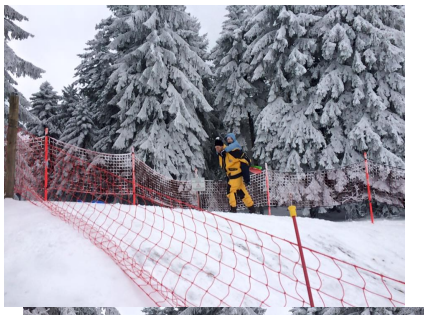

[illegible]

GIRAUD
15:14

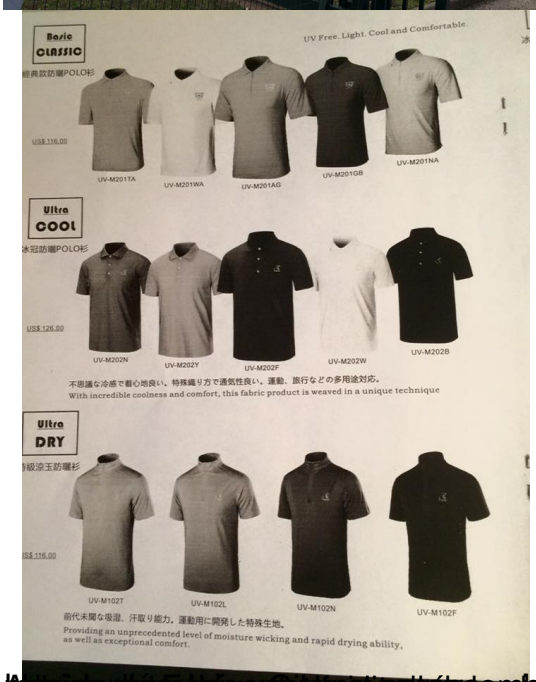
Basic
CLASSIC
UV Free. Light. Cool and Comfortable.
US$ 116.00
UV-M201TA
UV-M201WA
UV-M201AG
UV-M201GB
UV-M201NA
Ultra
COOL
US$ 126.00
UV-M202N
UV-M202Y
UV-M202F
UV-M202W
UV-M202B
不思議な冷感で着心地良い。特殊織り方で通気性良い。運動、旅行などの多用途対応。
With incredible coolness and comfort, this fabric product is weaved in a unique technique
Ultra
DRY
US$ 116.00
UV-M102T
UV-M102L
UV-M102N
UV-M102F
前代未聞な吸湿、汗取り能力。運動用に開発した特殊生地。
Providing an unprecedented level of moisture wicking and rapid drying ability,
as well as exceptional comfort.

[illegible] ait

Le lendemain 18h, rendez-vous au gymnase pour le cours de Pilates. Il était

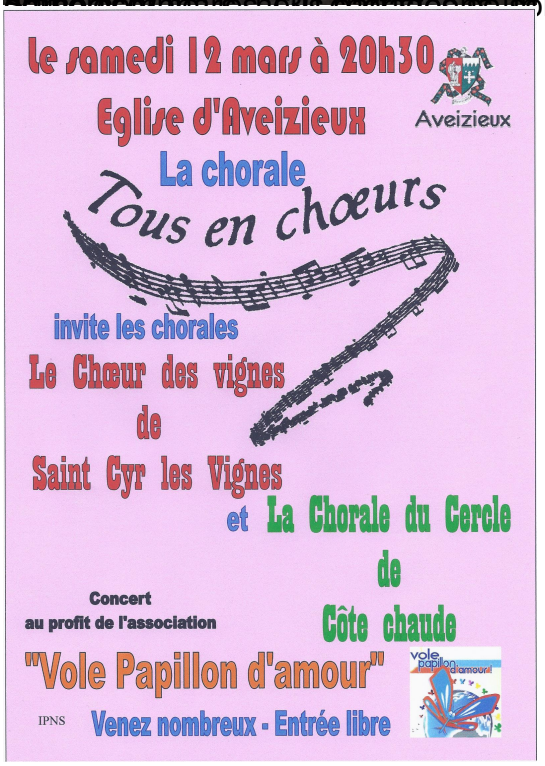

Plus tôt dans la journée, nous avons trié 1 tonne 300 de bouchons avec une super équipe de

Pâques : nous passons un superbe moment en famille à la recherche des œufs chez Papy et

GIPHAR

LOIRE

ICP 3020

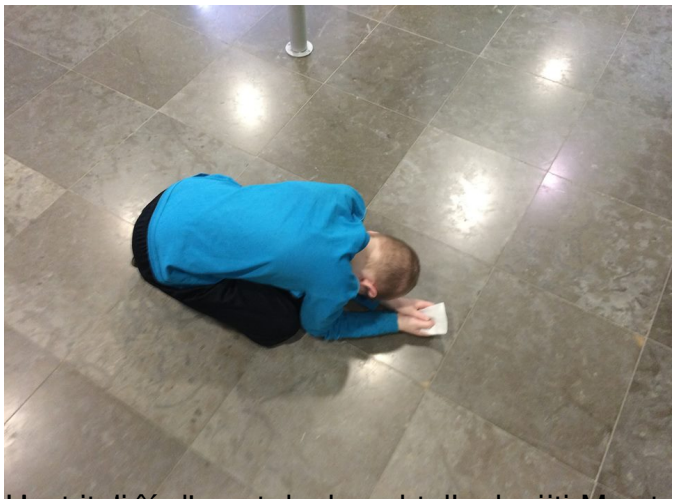

[illegible] silicone:

[illegible]

[illegible]

pour l'association. Sinon, son retour à la